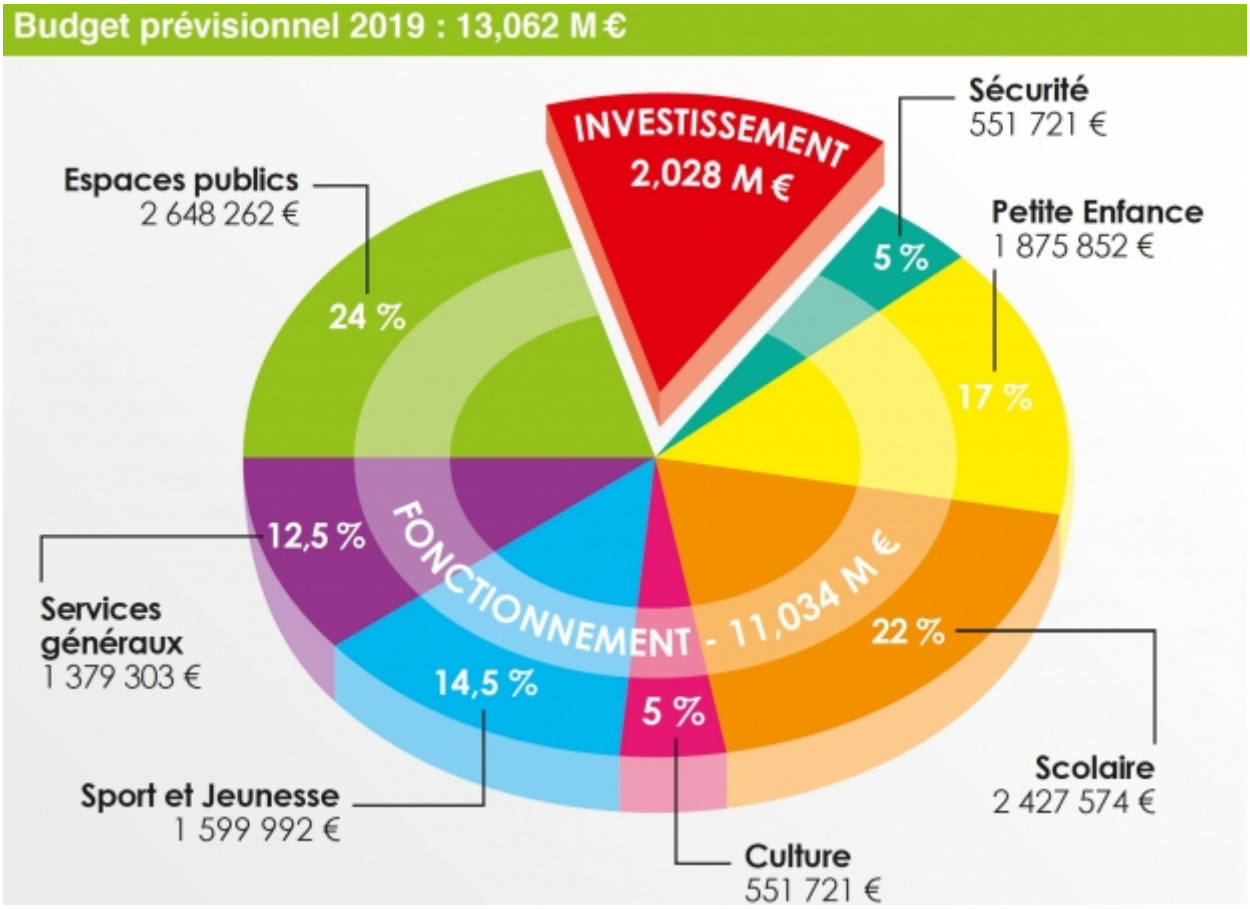
2019 : un budget pour préparer l’avenir

Après plusieurs années d’efforts pour le rétablissement des comptes de la commune, l’équipe municipale poursuit son action et fait une nouvelle fois preuve, dans son budget prévisionnel 2019, de maîtrise et de rigueur par la mise en oeuvre d’une politique responsable, défendant un service public efficient, qui permet de poursuivre le développement de la ville et de réaliser un
programme d’investissement cohérent.
Une maîtrise tout d’abord dans la dépense, avec la diminution des charges, en réduisant les coûts notamment en matière de consommation énergétique, ou dans le fonctionnement quotidien des services avec la dématérialisation par exemple,
et ceci malgré la baisse des dotations de l'État qui se poursuit et les dépenses obligatoires qui augmentent mécaniquement.
Et une rigueur budgétaire, avec des investissements ciblés sur l’amélioration du cadre de vie, la sécurité ou encore la réhabilitation et la mise aux normes des bâtiments et la modernisation des services publics, le tout sans avoir recours ni à
de nouveaux emprunts ni au levier fiscal, mais en recherchant systématiquement des financements auprès des partenaires institutionnels.



Entretien avec Cécile Zammit-Popescu, Maire de Meulan-en-Yvelines, et Arnaud Dupuis, Adjoint au Maire délégué aux Finances :

Le mag : dans quel contexte ce budget prévisionnel pour 2019 a-t-il été préparé ?

Arnaud Dupuis :
"Il faut avant tout rappeler d'où nous venons. En 2013, la Direction Générale des Finances Publiques, dans son audit* pour la période allant de 2010 à 2013, mettait en exergue un déficit structurel, c'est à dire que les dépenses obligatoires de fonctionnement de la commune étaient supérieures aux recettes et que la capacité d'autofinancement était négative (- 147 000 euros), ce qui ne permettait même plus le remboursement de la dette !
À notre arrivée en 2014, il a donc d'abord fallu rétablir la santé financière de la collectivité pour revenir à une épargne nette positive. Nous avons été contraints d'actionner le levier fiscal, ce que nous n'avions pas imaginé, et avons continué avec une bonne gestion des ressources de la commune pour garantir l'équilibre et préparer l'avenir."
** Vous pouvez retrouver l'intégralité du rapport ici*

Cécile Zammit-Popescu :
"Le contexte national ne joue pas en faveur des collectivités. En effet, l'État les contraint à participer à l'effort de maîtrise de ses dépenses publiques avec une diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui s'élève en cumulé à une perte de 1 665 576 € pour Meulan-en-Yvelines.
L'Assemblée nationale a voté en 2018 la suppression progressive de la taxe d'habitation pour 80% des ménages et le Président a annoncé que la mesure serait étendue à l'ensemble des foyers.
Principale ressource des communes, la taxe d'habitation représente pour nous 23,4% des recettes globales de fonctionnement (C.A. 2017) pour une valeur de près de 2,6 millions d'euros. Cette réforme, débutée en 2018 par la réduction de 30% de la taxe d'habitation pour les ménages concernés, prévoit une nouvelle baisse, en 2019, de 65% avant une exonération totale en 2020. Si le gouvernement a toujours affirmé qu'elle serait entièrement compensée pour les communes, les modalités et le calendrier de cette compensation sont inconnus à ce jour."

(Graph 1 Perte cumulée de la Dotation Globale de Fonctionnement de 2013 à 2018)

Le mag : comment se situe Meulan-en-Yvelines par rapport aux autres communes ?

Arnaud Dupuis :
"Grâce à une gestion saine et raisonnable des finances, la Ville poursuit son désendettement depuis 2014 et autofinance ses investissements sans recourir à l'emprunt, tout en dégageant des marges de manoeuvre pour anticiper les dépenses de lourds projets dans les années à venir (démolition / reconstruction de l'école Paradis notamment).
Quand on compare les impôts locaux aux communes de même strate, de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, des départements des Yvelines et du Val d'Oise, Meulan-en-Yvelines se positionne dans la moyenne. Les taux restent élevés mais les bases fiscales sont majoritairement faibles, ce qui fait un montant par habitant bien souvent inférieur à beaucoup de villes."

Cécile Zammit-Popescu :
"Toujours dans un souci de préserver les intérêts des Meulanais, nous conservons des tarifs peu élevés pour

l’utilisation des services publics (cantine, centre de loisirs, activités jeunesse et séniors, petite enfance, offre sportive et culturelle…). Nous nous attachons à garantir une grande qualité d’accueil et le service rendu restera maintenu à un haut niveau d’exigence, avec une recherche d’économies de gestion (optimisation du coût des prestations, des contrats, maîtrise de la masse salariale…) sans hausse des taux de fiscalité."

(Graph 2 Comparaison des taux d'impôts locaux par rapport aux villes de même strates de GPS&O et des Yvelines et du Val d'Oise.)

Le mag : quelle marge y a-t-il pour les investissements ?

Arnaud Dupuis :
"Le désendettement de la Ville est une gageure à laquelle on s’attache compte tenu de la situation héritée lorsque les Meulanais nous ont accordé leur confiance. Nous nous efforçons de tenir nos engagements en ce sens. L’encours de la dette par habitant en 2017 est de 583 euros à Meulan-en-Yvelines alors qu’il représente 850 euros dans les communes de la même strate. Le désendettement et la stabilité fiscale sans recours à l’emprunt permettent d'appréhender sereinement le plan pluriannuel des investissements qui prend appui sur le projet municipal et sur les capacités d’investissement découlant de la prospective financière. Les principales dépenses portent sur les besoins en équipements, l’entretien des bâtiments, les aménagements urbains, la sécurité et l’amélioration des services rendus à nos concitoyens."

Cécile Zammit-Popescu :
"Lorsque l’on maîtrise ses dépenses et que l’on anticipe les futurs investissements, on s'inscrit dans une logique de gestion raisonnable dans la réalisation des projets qui sont destinés à l’amélioration du cadre de vie des Meulanais, la mise en valeur du patrimoine communal, avec la réhabilitation des bâtiments communaux, leur mise aux normes en matière d’accessibilité, et la sécurité. Par ailleurs, les efforts en matière de recherche de subventions se poursuivront afin d’avoir un recours très limité, si nécessaire, à l’emprunt."

En 2019, un peu plus de 2 millions d’euros sont inscrits en investissement pour :

Dette
• le remboursement de la dette en capital (479 k€),

Cadre de vie

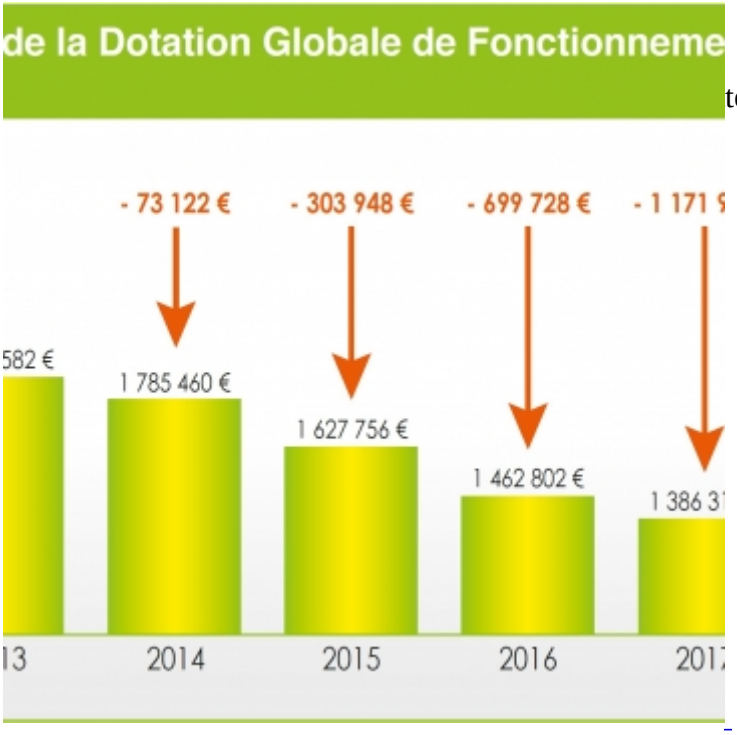
• l’aménagement des Berges de Seine sur deux exercices (120 k€),
• la valorisation des espaces verts : création de nouveaux massifs, gazons fleuris, ruches,… (92 k€),
• la mise en place d’un plan de gestion du patrimoine arboré en investissement pluriannuel (25 k€),
• l’aménagement de la chaussée des Tanneries (85 k€),

Enfance

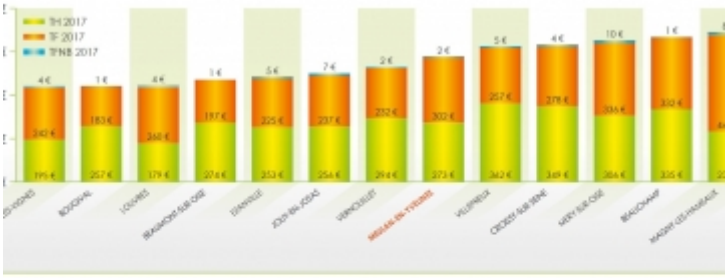
• la réalisation d’une nouvelle aire de jeux dans le quartier du Paradis (140 k€),
• les travaux d’amélioration dans les écoles (création d’un préau à l’école Valéry, conformité électrique…) (90 k€),
• l’équipement en mobilier scolaire (11 k€),
• l’équipement de la cuisine centrale et ses satellites (15 k€),
• des aménagements dans la Maison de la Petite Enfance (25 k€),

Sécurité
• la continuité de modernisation et d’extension du dispositif de vidéoprotection de la ville (100 k€),
• la reprise de la signalétique sur la ville (15 k€),

Bâtiments
• l’aménagement d’un local dédié aux services publics dans le quartier du Paradis (120 k€),
• le solde des travaux liés aux Ad’Ap de la Ferme du Paradis, de la Maison des Associations, du Gymnase et l’étude Ad’Ap pour le poste de police municipale (43 k€),
• la réfection de la toiture terrasse du gymnase et de clôtures au tennis (50 k€),
• des travaux dans divers bâtiments communaux (45 k€),
• la mise en sécurité de la sacristie de l'Église (13 k€),



te) (500 k€).









Infos pratiques

Rappel : seule la Communauté Urbaine GPS&O est compétente sur les investissements de voirie (réfection des chaussées, trottoirs, mobilier urbain, éclairage public, réseaux d'eau et d'assainissement).

Liens utiles
Les budgets prévisionnels et supplémentaires
Les débats et rapports d'orientations budgétaires
Audit sur les finances de la commune en 2014